

Jean-Louis Auduc

10^e édition

Le système éducatif français aujourd'hui

De la maternelle à la Terminale

Un état des lieux

hachette
ÉDUCATION

Jean-Louis Auduc

Le système éducatif français aujourd'hui

De la maternelle à la Terminale

hachette
ÉDUCATION

L'auteur

Agrégé d'histoire, titulaire d'une thèse de 3^e cycle, enseignant en lycée et en collège, Jean-Louis Auduc a été près de 20 ans directeur adjoint de l'IUFM de Créteil, d'abord chargé de la formation générale et des enseignements du second degré, puis directeur des études du premier degré.

Il a publié plusieurs ouvrages sur le système éducatif français – sur son fonctionnement et ses évolutions –, sur l'enseignement à des publics réputés difficiles et sur la violence scolaire. Il a dirigé une collection de manuels d'éducation civique à destination des élèves de collège aux éditions Hachette. Il a également consacré plusieurs articles aux enjeux concernant la gestion de la mixité, les relations parents/enseignants et aux questions posées par l'éducation, la laïcité et les pratiques de citoyenneté chez les jeunes.

Conception et réalisation couverture : Nicolas Piroux

Maquette et réalisation intérieur :  Médiamax

© HACHETTE LIVRE 2017, 58 rue Jean Bleuzen, CS 7001, 92178 Vanves Cedex

www.hachette-education.com

ISBN : 978-2-01-320170-4

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes des articles L.122-4 et L.122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective », et, d'autre part, que « les analyses et les courtes citations » dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite ».

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français de l'exploitation du droit de copie (20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris), constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Sommaire

■ Avant-propos	7
----------------	---

Le système éducatif aujourd'hui 27

■ Un système éducatif en mutation	28
-----------------------------------	----

Les trois révolutions scolaires	28
Où en est le système éducatif français ?	41
L'évolution des programmes	45

■ L'organisation du système éducatif français	47
---	----

Ce que régit le code de l'éducation	47
La décentralisation du système éducatif français	48
Qui intervient dans le cadre de la décentralisation ?	52
La territorialisation de l'Éducation nationale	55
L'organisation administrative de l'Éducation nationale	57
La loi de refondation de l'école de 2013	66

■ Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture	68
--	----

Le socle : une démarche par compétences	69
Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture	70
L'enseignement civique et moral	74
Les programmes personnalisés de réussite éducative	77

■ Gérer la mixité garçons-filles dans la classe	80
---	----

L'échec scolaire masculin précoce : une réalité	80
Gérer la mixité et ne pas la remettre en cause	87
Tensions autour du genre à l'école	88

■ L'organisation de la scolarité	95
----------------------------------	----

L'enseignement primaire	97
Le collège	107
Les lycées	127
Le baccalauréat	144

■ L'orientation	150
Le projet personnel de l'élève.....	151
Un processus continu et collectif.....	159
Trouver la meilleure solution pour le jeune.....	162
Le parcours AVENIR.....	169
Développer l'autonomie des établissements	171
■ Ouvrir l'école aux familles et à son environnement	172
Développer les relations entre l'école et les familles.....	174
Les partenariats locaux.....	189
■ L'école primaire	194
L'organisation par cycles.....	194
L'organisation de la semaine.....	205
Horaires de l'école élémentaire.....	205
L'évaluation des acquis des élèves.....	206
Le fonctionnement de l'école primaire.....	208
■ L'établissement public local d'enseignement	214
Une structure nécessitant de multiples compétences.....	214
Le pivot du système éducatif.....	214
La communauté éducative.....	219
Gérer un EPLE.....	221
La Charte de la laïcité.....	233
Les mesures disciplinaires.....	236
■ Le projet d'établissement	241
Comment est décidé et mis en œuvre un projet d'établissement ?.....	242
Comment s'élabore un projet d'établissement ?.....	242
L'innovation, l'expérimentation.....	244
Comment évaluer un établissement ?.....	250
■ Des outils pour différencier la pédagogie	254
L'enjeu du numérique à l'école.....	254

L'espace numérique de travail (ENT)	264
Vers un CDI, centre de connaissances et de culture	267
« De l'État tout-puissant à l'utilisateur client »	275
■ Choisir son école	276
Les secteurs scolaires	276
■ L'enseignement privé en France	291
L'enseignement privé sous contrat	291
Privé et État : une passion qui dure	292
Les établissements privés autres que catholiques	307
■ La laïcité	308
La laïcité : un principe constitutionnel	308
Les obligations de laïcité des personnels	318
Les obligations de laïcité des élèves	321
Les programmes	324
La vie scolaire	326
Enseigner le fait religieux	330
L'école, l'entreprise et la société	335
■ Le système éducatif et le monde de l'entreprise	336
Rapprocher le monde éducatif de celui de l'entreprise	338
Diplômes et accès à l'emploi	344
■ L'apprentissage	352
Les centres de formation d'apprentis (CFA)	353
L'apprentissage, une compétence des régions	357
L'apprentissage aujourd'hui	359
■ Du côté des élèves	362
La responsabilisation progressive des jeunes tout au long du cursus scolaire	362

Construire l'égalité des chances 379

■ Vers une école plus juste 380

L'éducation prioritaire.....381

■ Agir contre le décrochage scolaire 391

Qu'est-ce que le décrochage scolaire ?.....395

Agir contre la violence scolaire.....405

■ Scolariser les enfants et les jeunes en situation de handicap 410

La loi du 11 février 2005 sur le handicap.....412

Parcours de formation.....415

La scolarisation.....416

Les diplômes pour travailler avec des élèves handicapés.....419

... et quand ils deviennent adultes ?.....421

■ L'enseignement supérieur en France 422

Le cursus LMD422

La loi LRU.....424

La liaison lycée/enseignement supérieur.....426

Du côté des personnels 429

■ Quelle formation des enseignants ? 430

Un peu d'histoire.....430

Les concours de recrutement.....441

La formation continue.....445

■ Comment est gérée la carrière des personnels enseignants ? 449

Le mouvement syndical enseignant.....455

■ Table des sigles 460

Avant-propos

Écrire un état des lieux du système éducatif français en avril 2016, c'est réfléchir à la fois sur le court et moyen terme et sur le long terme sur les finalités, les missions, les résultats de celui-ci.

C'est esquisser un premier bilan du quinquennat dans le domaine éducatif et décrire les orientations de la nouvelle équipe gouvernementale de la présidence Macron où le poste de ministre de l'Éducation nationale est occupé depuis le 17 mai 2017 par Jean-Michel Blanquer.

J.-M. Blanquer est un haut fonctionnaire ayant exercé de nombreuses fonctions dans le cadre du ministère de l'Éducation nationale.

Il est nommé recteur de Guyane en 2004, puis directeur adjoint dans le cabinet du ministre Gilles de Robien en 2006, poste qu'il gardera jusqu'en 2007 où il devient recteur de l'académie de Créteil. En 2009, Luc Chatel, nouveau ministre, l'appelle pour le poste de directeur général de l'Enseignement scolaire (DGESCO).

En novembre 2012, Vincent Peillon le remplace par Jean-Paul Delahaye. Il prend alors la direction de l'ESSEC, tout en continuant à intervenir dans les débats éducatifs, notamment au travers de deux livres, *L'École de la vie* en 2014, puis *L'École de demain* en 2016.

Début mai 2017, dans une interview sur le site SOS Éducation, intitulée « Il faut avoir une vision systémique », Jean-Michel Blanquer déclarait :

« On peut noter, depuis l'après-guerre, une dérive de l'éducation due au fait qu'elle a été trop saisie par la temporalité politique, par les effets d'alternance et de stop-and-go. [...] Il faudra donc passer par une dépolitisation – il faut dépasser le clivage droite-gauche – puis par une repolitisation, pour faire comprendre que l'éducation est le sujet le plus important. [...] Il ne s'agit pas d'inventer une nouvelle machinerie éducative, une nouvelle bureaucratie, mais au contraire de libérer les acteurs [...] Il faut simplement une méthodologie de la réforme [...] Pour commencer en douceur, il faut donner de la liberté à certains territoires, à certaines structures... »

Dans son allocution le 17 mai 2017, lors de la passation des pouvoirs avec la ministre précédente, le nouveau ministre a présenté son action en trois mots : République, excellence et bonheur.

Il a comparé « chaque classe » à « une petite République ». Sont venus ensuite le respect dû par les élèves à leurs professeurs, mais aussi par les professeurs à leurs élèves, la confiance qui doit également se trouver à tous les niveaux et qui doit être réciproque, l'excellence qu'il veut mettre « à l'honneur », qu'il refuse d'associer à l'élitisme ou à l'exclusion, et à opposer à l'aide qui doit

être apportée aux plus faibles, parlant de « *ce qui élève tout le monde* », le bonheur, et même « *le cercle vertueux du bonheur* » que génèrent le travail et la confiance... « *Il n'y aura pas beaucoup de règles allant de bas en haut dans ce ministère. Il y aura surtout de la confiance.* »

Il souhaite aussi : « *libérer les énergies et élever le système vers le haut par la différenciation des parcours* », assurant que « *la République ce n'est pas l'uniformité* ».

■ **Un système éducatif qui a profondément changé**

Le système éducatif français a, en quarante ans, profondément changé de visage. Les repères qui étaient ceux de l'école française dans les années 1970 et ceux d'aujourd'hui sont profondément modifiés.

On confond bien souvent le niveau des jeunes sortants du système et celui de l'ensemble de la population adulte. Or, dans les années 1960, moins d'un jeune sur dix était bachelier.

On dénombre 18 % de diplômés de l'enseignement supérieur chez les 55-64 ans, quand la moyenne des pays de l'OCDE atteint, sur cette tranche d'âges, les 22 % (chiffres 2009). Les Français qui sortaient du système scolaire il y a une trentaine d'années étaient largement moins formés que les habitants d'autres pays comparables. Chez les 25-34 ans, en revanche, 44 % ont décroché un diplôme du supérieur, contre 37 % dans l'OCDE.

La création des bacs professionnels, la démocratisation de l'enseignement supérieur avec la création des instituts universitaires de technologie (IUT) en 1966 offrant des formations universitaires courtes, tout cela a joué en faveur du rattrapage. En doublant en trois décennies son taux de jeunes diplômés du supérieur (de 18 % à 44 %), la France a très largement dépassé l'Allemagne et même les États-Unis.

Les diplômes de la population française, en 2014

	Sans diplôme ou qualification de niveau V	Diplômes niveau V (CAP/BEP)	baccalauréat ou équivalent	Diplômés du supérieur
Population active (18-64 ans)	38 %	21 %	17,7 %	23,3 %
Jeunes 25-34 ans	15 %	19 %	22 %	44 %

(Source : DEPP-ministère de l'Éducation nationale)

■ **Un enseignement supérieur émiétté rendant difficile son articulation avec le lycée**

La particularité de l'enseignement supérieur français, c'est que les universités ne scolarisent qu'une petite moitié des étudiants. Les autres se répartissent entre de multiples écoles ou établissements d'enseignement supérieur publics ou privés, ou les filières du supérieur existant en lycées (BTS, Prépas...).

Poursuite d'études dans le supérieur des bacheliers en 2013-2014

% de Bacheliers	Généraux	Technologiques	Professionnels
Dans l'enseignement supérieur	98,5 %	75,5 %	35,2 %
Dont à l'université(hors IUT)	55,7 %	20,5 %	7,8 %

■ Des inégalités qui se creusent

Le système éducatif français est marqué par une persistance des inégalités sociales dans la réussite scolaire et dans l'orientation des élèves. Les enfants d'ouvriers et d'inactifs représentent ainsi près des trois quarts de la population accueillie dans les divers établissements dépendant de l'éducation prioritaire. Ils fréquentent bien plus souvent que les enfants de cadres les filières de l'enseignement professionnel et accèderont deux fois moins qu'eux à l'enseignement supérieur. Les enquêtes internationales montrent ces dernières années un accroissement de l'écart de réussite entre les élèves issus de milieux défavorisés et ceux issus de milieux favorisés.

■ Un décrochage scolaire persistant

La concertation pour la refondation de l'école a souligné la persistance en France d'un nombre important de jeunes sortant du système éducatif sans qualification : entre 130 000 et 140 000 élèves (ils étaient 260 000 au début des années 1980). Elle a également mis en lumière le fait que « *les disparités dans les trajectoires et les acquis scolaires se creusent entre filles et garçons, mais désormais au détriment de ces derniers, surtout lorsqu'ils sont issus de milieux défavorisés. Dès l'école primaire, les filles obtiennent de meilleurs résultats scolaires que les garçons. Elles redoublent moins, leur taux de réussite au baccalauréat est plus élevé. En outre, les garçons fournissent les plus grosses cohortes des victimes du décrochage scolaire.* »¹

Combattre le décrochage scolaire implique donc :

- une réflexion sur l'apprentissage de la lecture à l'école primaire notamment pour réduire le nombre d'élèves en grande difficulté ;
- la systématisation d'un accompagnement personnalisé auprès des jeunes susceptibles d'être « décrochés » ;
- le développement d'une offre de parcours diversifiés adaptés aux goûts et aux aptitudes de chacun ;
- le développement d'actions de lutte contre l'absentéisme et la mise en place d'actions de tutorat des élèves.

1. Rapport de la concertation *Refondons l'École de la République*, octobre 2012, p. 12.

■ Quel bilan ?

Mme Najat Vallaud-Belkacem, dans un *Mémoire pour l'École de demain*, paru le 11 mai 2017, définissait « Dix enjeux clés de la prochaine décennie pour l'éducation » :

1. La formation et la carrière des enseignants au cœur de tous les changements.
2. Étendre l'École du socle de 3 à 16 ans pour la réussite de tous les élèves.
3. De la pédagogie innovante du numérique et de l'autonomie pour de nouvelles compétences.
4. Une réforme globale du lycée au premier cycle de l'enseignement supérieur.
5. Une politique d'éducation prioritaire et de mixité sociale au service de l'excellence.
6. La grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République doit se poursuivre et s'amplifier.
7. Vers une École du « bien-être » et de l'exigence dans la lutte contre le décrochage.
8. Ouvrir l'École sur la société : parents d'élèves, collectivités locales, associations et entreprises.
9. Hausser le niveau éducatif de la Nation par la démocratisation de l'enseignement supérieur.
10. La recherche au service de l'innovation dans toute la société française.

Quel bilan peut-on dresser d'un quinquennat qui a fait de l'éducation sa priorité ? On devrait dire, quels bilans. Car celui des enseignants ne serait probablement pas le même que celui des cadres de l'Éducation nationale, sans parler des élèves et des parents. Si les regards sont aussi divergents, cela tient à la formule même de la « refondation ».

« *L'héritage* », comme le dit François Jarraud dans *le Café pédagogique* fin avril 2017, « *c'est à la fois la nécessité de poursuivre les grandes réformes et leur grande fragilité.* »

• 2012 : Une réforme globale

« *C'est un nouveau contrat entre l'École et la Nation, un pacte éducatif..., une réforme globale* ». Le 9 février 2012, à Orléans, François Hollande présente son programme éducatif.

Le candidat affiche les choix pour l'École qui vont hanter tout le quinquennat. « *J'ai décidé de faire de l'école maternelle et de l'enseignement primaire une priorité de mon action... 60 000 postes seront créés, la formation des enseignants rétablie...* »

Aussi, les premiers mois sont consacrés à l'écriture d'une loi d'orientation et de refondation qui met en place de nouvelles instances (CSP, Cnesco) et fixe des objectifs dont un nouveau socle commun débouchant sur une réécriture de tous les programmes de l'école et du collège.

Comme le dit l'ancien secrétaire général du ministère de l'Éducation nationale, Pierre-Yves Duwoye, sur son blog PydBlog, la loi de Refondation fut une occasion ratée :

« Vincent Peillon avait de la négociation une vision très personnelle [...] Sans en avoir averti personne, il crut bon de déclarer tout de go qu'il souhaitait retirer l'article sur l'expérimentation du projet de loi. Il faut dire que cet article instaurait une expérimentation grand format en donnant largement la main au terrain, y compris sur l'organisation pédagogique [...] C'était une toute autre manière de concevoir le changement en le confiant à l'expertise et au savoir-faire des praticiens [...] Vincent Peillon appartient à cette culture politique qui estime que le changement se décrète, vient d'en haut parce qu'il est politique et ce serait priver le politique de sa victoire et de ses prérogatives que d'imaginer que le changement pourrait consister par exemple à en confier la réalisation à l'initiative du terrain, dans un cadre politique nouveau ne fixant que les finalités et les objectifs. [...]

La loi dite de refondation n'a pas été le rendez-vous politique escompté parce qu'elle ne refonde pas l'école. Elle acte des points essentiels, qui ne l'avaient pas été aussi clairement auparavant, sur la confiance en l'éducabilité de tous, la bienveillance, l'école inclusive, le droit à l'accompagnement pédagogique, la priorité au premier degré. [...] Dans son rapport annuel au parlement en novembre 2015, le comité de suivi de la loi se dit "frappé par l'insuffisance de l'appropriation de la cohérence de la loi par les enseignants, par l'affadissement et la parcellisation de son application...". Tout simplement, parce que cette loi manque de lignes de force, qui auraient dû être exposées dans le rapport annexé dont c'était la fonction et qui a été réduit à un simple exposé des motifs. Parce qu'elles ne traitent pas les difficultés structurelles du système éducatif, les dispositions de cette loi ne constituent en aucun cas une refondation, au mieux une restauration.

La loi n'offre pas aux enseignants le cadre nouveau d'action qu'ils souhaitaient. Ils n'y ont lu qu'une somme d'injonctions, déjà trop évidentes, mais dont le poids s'accroissait par ce truchement. Cet empilement, en ne clarifiant pas les finalités du système, les laisse livrés à eux-mêmes sur leur métier.

La consultation, qui a accumulé les demandes et les attentes tous azimuts, ne pouvait pas être ce moment. Le gouvernement n'a pu s'en dépêtrer qu'avec quelques formules magiques. »

• La refonte des rythmes scolaires

Durant cinq années, le vent des réformes va souffler sur l'École. La première semblait la plus facile car la mieux préparée en amont. Le rétablissement de la cinquième matinée de classe va pourtant casser l'élan. Il s'agissait de revenir sur la mesure de X. Darcos qui avait supprimé la classe du samedi matin en 2008, de façon à réduire la durée de chaque journée de classe pour la rendre plus efficace. Amenée sans compensation pour les enseignants, complétée par l'irruption assez brutale du périscolaire dans les écoles et dans les actions communales, elle va rencontrer une résistance importante. Le décret de janvier 2013 sera suivi d'aménagements sous B. Hamon prolongés sous N. Vallaud-Belkacem.

Le gâchis politique des rythmes scolaires

« Le jour de sa prise de fonction, le ministre crut bon de “représidentialiser” la proposition de revoir les rythmes scolaires, alors que ce sujet n’était ni accepté par l’ensemble des parties prenantes, ni suffisamment travaillé techniquement et pas davantage financé [...] La prégnance du politique dépasserait les égoïsmes parce qu’ils seraient dénoncés et l’ardente obligation de mieux faire réussir les enfants en changeant les rythmes d’apprentissage s’imposerait. Vision optimiste (magique !) de la politique, vis-à-vis des collectivités notamment, soumises à des phases de flatteries sur leur rôle de coéducation avec l’État, suivies de menaces, insinuant qu’elles préféreraient les “carrefours aux élèves”.

Alors qu’il aurait fallu engager très vite un vrai dialogue pour traiter ce dossier prématurément ouvert, des accords particuliers passés avec les syndicats et les élus pendant la campagne laissaient accroire que tout était déjà bouclé. [...]

Le fait de s’enfermer dans cinq matinées de cours a été mortifère. Il aurait fallu ne rendre obligatoire qu’un nombre maximum d’heures par jour (5 h 30, par exemple), en laissant la possibilité de jouer sur le nombre de demi-journées par semaine et le nombre de semaines de cours dans l’année, dont les textes disent qu’il ne peut pas être inférieur à 36.

Cette réforme ratée sur la méthode a été un marqueur très négatif, dès le début du quinquennat, de la politique du gouvernement en matière d’éducation. Peut-on en effet parler d’amélioration quand, les activités péri-éducatives ayant été regroupées par demi-journées dans nombre de grandes villes mais aussi en campagne pour des raisons de coût, de locaux ou par rareté de personnels compétents, deux journées ont été maintenues à 6 heures de cours ! Beaucoup de problèmes sont mal résolus : l’articulation entre professeurs et intervenants, la gestion des locaux, la difficulté de trouver des intervenants compétents et capables d’intervenir dans la durée avec des enfants, le paiement des activités par les parents... »

(Pydblog de Pierre-Yves Duwoye)

■ L’enseignement primaire

À la rentrée 2015, de nouveaux programmes de maternelle entrent en application et sont bien accueillis. Puis à la rentrée 2016, c’est le cas des programmes de l’école élémentaire. Ils remplacent les programmes de 2008.

• Une éducation prioritaire pilotée

La seconde grande réforme est celle de l’éducation prioritaire en 2014. Elle ne se borne pas à concentrer les moyens sur un nombre plus restreint de réseaux. La réforme prend en compte pour la première fois la réalité du travail d’équipe et la nécessité de la formation des enseignants en les prévoyant dans leur temps de travail. Le ministère opte pour le maintien du label éducation prioritaire mais dans une formule beaucoup plus encadrée et accompagnée. Les enseignants des réseaux sont aussi mieux rémunérés.

• Quel effet de la priorité au primaire ?

La priorité au primaire a été un mot d'ordre constant depuis la loi d'orientation de 2013.

Concrètement, selon un bilan effectué sur le site *Le Café pédagogique* (« L'expresso » du 18 avril 2017), il s'est traduit par des créations de postes, notamment là où c'est le plus nécessaire, comme à Créteil, puis, très tardivement, de nouveaux programmes et une revalorisation des enseignants.

Que sait-on de l'évolution du niveau des écoliers ? L'enquête Cèdre sur les compétences en écrit, Timm's en maths, permettent de dresser le tableau. Cèdre a évalué environ 7 500 enfants de CM2 sur leurs compétences en maîtrise du français tous les six ans en 2003, 2009 et 2015.

L'enquête montre une certaine stabilité du niveau entre 2003 et 2009. Entre 2009 et 2015, le groupe des élèves faibles diminue fortement, il passe de 14 à 11 %, celui des forts baisse légèrement, passant de 29 à 27 %. On assiste à une montée des élèves moyens qui passent de 57 à 62 %. Globalement c'est un glissement positif qui s'opère.

Socialement, les résultats sont nuancés. Sur la même période 2009-2015, les écarts sociaux de réussite augmentent : on passe de 20 points d'écart entre enfants de favorisés et défavorisés à 30 points. Mais les résultats s'améliorent nettement en éducation prioritaire, qui a bénéficié d'une nouvelle politique. Alors que les résultats de 2009 montraient une aggravation de la situation en éducation prioritaire, ceux de 2015 marquent une nette amélioration. La part des élèves les plus faibles passe de 34 % en 2003 à 21 % en 2015. Celle des deux catégories les plus fortes de 12 à 13 %.

Étoffer les équipes dans le premier degré

« Dans le premier degré, les équipes doivent être étoffées. Elles peuvent l'être de façon ciblée en professeurs supplémentaires dans certains cycles ou pour l'éducation prioritaire.

Mais il faudrait surtout seconder et accompagner les professeurs avec d'autres professionnels, soit du domaine sanitaire ou social, en maternelle notamment, soit de la remédiation, du numérique ou qui peuvent relayer ou prolonger le travail du maître.

En multipliant les adultes, l'objectif n'est pas de diminuer le temps de travail de chacun mais d'être en situation d'organiser les apprentissages en séquences pour des groupes de besoins évolutifs, en co-intervention éventuellement.

Les questions à se poser tourneront autour de : quel nouveau rôle pour le maître référent, qui sont ces professionnels, comment sont-ils associés à l'école, quel temps de présence de chacun dans l'école, quel temps de concertation, de formation, quelle gouvernance d'une école de ce type ? [...] Autant de sujets qui vont appeler de la part de l'institution des réponses en termes de formation, d'accompagnement, d'aide, de soutien, d'appui par la recherche. »

(Pydblog de Pierre-Yves Duwoye)

■ La réforme imposée au collège

2015 est l'année de la réforme du collège, sans doute la réforme la plus contestée. La réforme donne davantage d'autonomie aux établissements et impose des travaux interdisciplinaires (EPI) et de l'accompagnement personnalisé. Elle supprime les filières jugées élitistes, mais maintient au sein du collège « unique » les filières spécifiques : segpa (section d'enseignement général et professionnel adapté), clipa (classe d'initiation professionnelle en alternance), 3^e préprofessionnelle...

L'application de la réforme à la rentrée 2016 s'est accompagnée de nouveaux programmes pour toutes les disciplines et tous les niveaux de l'école élémentaire et du collège en une seule fois.

Quand au lycée, il a échappé à toute réforme d'ampleur et le bilan réel de la réforme de 2011 n'a pas été réalisé.

● Où en sont les inégalités en fin de collège ?

L'enquête internationale PISA évalue le niveau des élèves à 15 ans, en fin de collège ou en Seconde. La dernière livraison a évalué les élèves en 2015, donc avant l'application des nouveaux programmes et de la réforme du collège. Ce que montre Pisa, c'est que la chute engagée depuis 2003 est enrayée. Mais ce n'est pas le cas dans toutes les disciplines.

En compréhension de l'écrit, la proportion d'élèves situés dans les hauts niveaux de performance a augmenté. La proportion d'élèves très performants en culture mathématique est, quant à elle, restée stable.

En compréhension de l'écrit, la France est au-dessus de la moyenne OCDE et son score s'est légèrement amélioré par rapport à 2012, passant de 497 à 499. En sciences, le niveau est stable et un peu au-dessus de la moyenne OCDE (495 points, moyenne à 493). En maths, la chute continue depuis 2003. Par rapport à 2012, on a perdu 4 points en passant de 497 à 493. Les écarts entre élèves favorisés et défavorisés en France sont les plus importants des 72 pays participants à Pisa. Ils atteignent 72 points, soit pratiquement deux années de classe (le double de la moyenne OCDE). C'est pire pour l'écart entre élèves autochtones et immigrés : 87 points (moyenne OCDE à 53 points).

« Parmi les pays de l'OCDE, les résultats de la France sont le plus fortement corrélés avec le niveau socio-économique et culturel des familles. Cette corrélation est stable depuis 2006. Les élèves français de 15 ans scolarisés en lycée général et technologique obtiennent des résultats très supérieurs à la moyenne de l'OCDE. En revanche, les élèves scolarisés en lycée professionnel ou encore au collège ont un score très inférieur à cette moyenne. »¹

■ Une montée régulière vers le bac

La grande réussite du quinquennat se lit dans les statistiques du décrochage. Les sorties précoces du système éducatif ont connu une nette chute

1. Note d'information de la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP), n° 37, décembre 2016.

après 2012 Ils ont stagné à 12 % entre 2007 et 2011. Sous le quinquennat Hollande, ils passent sous les 10 % et atteignent 9 % en 2015. Parallèlement, la proportion de bacheliers dans une génération après avoir stagné de 2000 à 2010 a connu un premier saut en 2011 et une nette progression les années suivantes. On est passé de 71 % en 2011 à 78 % en 2015. En même temps, le fossé entre les sexes s'ouvrait : l'écart est maintenant de plus de 10 points entre garçons et filles et représente 12,5 points pour les bacs généraux (L, ES, S) devenus dominants (56 %) pour les filles, alors que pour les garçons ce sont les bacs technologiques et professionnels qui dominent.

■ Un effort de recrutement et de formation des enseignants

Pendant tout le quinquennat, un effort important de recrutement d'enseignants est entrepris. Avec difficulté, le ministère réussit à réformer la formation des enseignants en ouvrant les ESPE. Finalement, les 60 000 postes promis sont ouverts et très majoritairement, mais pas intégralement, remplis. La moitié a servi à rétablir la formation des enseignants.

■ Une revalorisation tardive

Dans le cadre d'une négociation globale concernant tous les fonctionnaires, une nouvelle carrière est imaginée en lien avec une revalorisation salariale. Celle-ci débute seulement en 2017. La nouvelle carrière repose sur une nouvelle évaluation et suppose une évolution future des relations entre cadres et enseignants.

Le piège d'un concept flou

« Lancés dans le travail politique et législatif d'une Refondation, ils ont multiplié les réformes sans que les choses changent de façon visible immédiatement sur le terrain. La Refondation, une réforme globale, aurait-elle fait perdre de vue les vrais problèmes de l'École ? »

Pour la Nation, le principal problème de l'École ce sont les inégalités criantes de réussite scolaire. Selon Pisa, la France est la championne des inégalités sociales à l'École avec un écart de presque deux années de niveau entre un enfant de milieu défavorisé et un favorisé, trois ans quand il s'agit d'un jeune immigré.

Le Cnesco a fortement éclairé le fonctionnement inégalitaire du système éducatif. L'École assure une inégalité réelle de traitement des enfants de milieu populaire qui n'ont pas réellement les mêmes conditions d'enseignement que les autres. En réalité elle continue à donner moins à ceux qui ont moins. Cela entraîne des inégalités de résultats et par suite d'orientation qui se transforment en inégalités de diplomation et d'insertion professionnelle. Ces inégalités sont touchées du doigt quotidiennement par les enseignants qui en souffrent. Et elles se sont aggravées sous le quinquennat.

Lutter contre les inégalités, c'était la Refondation à mener et la réforme à faire. Or il a fallu bien du temps pour que le ministère prenne conscience de la réalité des besoins d'enseignants dans les quartiers et crée le concours spécial de Créteil. Le thème de la mixité sociale n'est finalement apparu qu'en fin de mandat, et encore impulsé par les travaux .../...

.../... commandés par Henriette Zoughebi, et les expérimentations en cours sont très modestes. Encore aujourd'hui l'orientation des élèves continue à se faire sur des bases socialement injustes et scolairement discutables.

Ce concept flou a ruiné le projet d'égalité. La multiplication des réformes a noyé ce qui aurait dû faire un axe politique solide. Elle a mis en évidence l'incapacité à accompagner les réformes sur le terrain. Finalement cela a détruit la confiance envers la parole ministérielle et la dynamique de la réforme. »

(Le Café pédagogique, avril 2017)

■ Le programme d'Emmanuel Macron

Tenter d'injecter dans le système éducatif français plus d'autonomie, d'évaluation, de responsabilité.

• Diminuer les effectifs en CP, CE1 dans l'éducation prioritaire

La mesure phare du candidat Macron, c'est la diminution des effectifs élèves en CP et CE1 en éducation prioritaire à 12 élèves par classe. Celle-ci avait été calculée par Thomas Piketty (2006) et Matthieu Valdenaire (2011), à partir des cas de dédoublements constatés, dans une étude « un temps censurée par le ministère de l'Éducation nationale », selon le site *Le Café pédagogique*. Selon ces travaux, la diminution de cinq élèves des tailles de classes de l'éducation prioritaire conduirait à une réduction des inégalités de réussite de 37 % au primaire.

Il y a en fait environ 8 000 classes de CP et autant de CE1 en éducation prioritaire. En CP, 1 500 ont moins de 13 élèves et ne sont pas concernées. Seulement 850 en comptent plus de 24. Les autres se situent entre 12 et 24. Le nombre de 12 000 postes annoncé pour appliquer la mesure semble réaliste.

Pour financer ces dédoublements dès la rentrée 2017, il est envisagé de supprimer les maîtres surnuméraires du dispositif « Plus de maîtres que de classes », ce qui a provoqué un communiqué du SGEN-CFDT le 9 mai 2017 : « Ainsi la suppression brutale des dispositifs "Plus de maîtres que de classes", dont l'efficacité est avérée, serait incompréhensible et néfaste. »

Les maîtres surnuméraires

« Ces enseignants particulièrement motivés viennent d'opter pour ces postes particuliers. Ils vivent souvent passionnément cette nouvelle mission et n'apprécieront pas un retour à une affectation normale. La mesure renvoie aussi à un classique de l'Éducation nationale : lancer un dispositif où les enseignants s'investissent puis le supprimer par décision politique sans aucune évaluation. C'est un mauvais signal envoyé au monde enseignant. »

Le Café pédagogique, mai 2017

Un tel dédoublement nécessite aussi des locaux qui sont à la charge des communes. Mais la question n'est pas abordée.

Une autre mesure concerne l'éducation prioritaire, c'est l'engagement de n'y affecter que des enseignants expérimentés. Pour cela, le candidat offre une prime supplémentaire de 3 000 euros aux enseignants des Rep+. Celle-ci s'ajoutera à la prime de 2 300 € déjà versée. Ainsi un enseignant en Rep+ gagnerait près de 500 euros de plus par mois.

Concernant la lutte contre le décrochage scolaire, un effort sera réalisé auprès des décrocheurs pour leur formation : le candidat veut un plan de formation touchant un million de décrocheurs.

« D'abord et avant tout les fondamentaux. La maternelle est l'école du langage. La première inégalité entre les enfants est l'inégalité de vocabulaire. On va beaucoup travailler cette question pour que tous les enfants entrent en CP avec du vocabulaire. On va travailler beaucoup au CP et dédoubler les classes en éducation prioritaire au CP pour que personne ne sorte du CP avec le handicap de savoir mal lire et écrire. On travaillera aussi en CM2 pour qu'on ne voie plus à l'entrée au collège des enfants avec du retard. »

Jean-Michel Blanquer, 17 mai 2017.

Il ne veut pas pour autant changer les programmes même s'il a des « réserves sur certaines choses ».

• Développer l'autonomie des établissements

Comme le dit le programme du candidat :

« Aujourd'hui : les chefs d'établissement et les équipes pédagogiques bénéficient de peu de latitude pour individualiser les parcours et s'adapter au contexte local... Demain : les chefs d'établissements et leurs équipes auront davantage de liberté dans l'élaboration de leur projet pédagogique, en contrepartie d'une responsabilisation accrue et d'une évaluation plus régulière. »

Dès l'été 2017, un décret (n° 2017-1108) donne aux communes la possibilité d'adapter ou non la réforme des rythmes scolaires. Elles peuvent décider de revenir à la semaine de quatre jours ou non.

La même autonomie s'appliquera à la réforme du collège. Les établissements pourront décider d'affecter librement les 20 % de la DHG qu'ils gèrent déjà en autonomie dans le cadre de la réforme. Ils pourront affecter ces moyens aux EPI (enseignements pluridisciplinaires) et à l'aide personnalisée ou à la création de parcours bilangues ou langues anciennes, par exemple. Un tel dispositif risque d'accroître les différences entre établissements selon les publics qui le fréquentent. Le 16 mai 2017, suite à un communiqué en ce sens de la FCPE, Emmanuel Macron répond par un tweet : « J'ai décidé de restaurer les classes bilangues. À partir de septembre prochain, les classes bilangues rouvriront en France. »

Le même principe s'appliquerait aux lycées qui pourraient utiliser librement les heures dévolues à l'AP et peut-être aux enseignements d'exploration.

« Il faut infléchir ce qui se passe de façon à ce que des matières aussi importantes que les langues anciennes, des langues importantes comme l'allemand soient valorisées avec le rétablissement des classes bilangues. » (Jean-Michel Blanquer, 17 mai 2017)

Dans une lettre ouverte aux enseignants du 19 avril 2017, Emmanuel Macron déclare :

« Peu à peu, quelque chose s'est brisé entre la France et son école, entre l'administration et les enseignants, entre l'Éducation nationale et ses professeurs. Le corps enseignant ne fait parfois plus figure d'autorité. Vous n'êtes plus suffisamment reconnus comme les artisans de la France de demain que vous êtes. L'école traverse une profonde crise de confiance : les élèves français sont parmi les plus anxieux de l'OCDE et les parents éprouvent parfois de la défiance face à un système scolaire qu'ils méconnaissent et qui ne joue plus son rôle d'ascenseur social pour tous. [...] Une école qui se porte mal, ce sont des injustices et des inégalités que l'on reproduit. À chaque alternance, on demande aux professeurs, aux élèves, à leurs parents de s'adapter à de nouvelles réformes, parfois davantage guidées par des préoccupations politiques que par des ambitions pédagogiques. La meilleure réussite des élèves et leur épanouissement doivent être les seuls arbitres de tout nouveau changement.

Ces défis ne pourront être relevés sans vous et je veux vous dire à nouveau toute la confiance que je place en vous pour y parvenir. [...]

– Nous porterons un projet ambitieux pour l'accompagnement des enseignants, dès leur entrée dans le métier et durant l'ensemble de leur carrière [...]

– Chaque enseignant, du premier comme du second degré, bénéficiera de trois jours de formation continue chaque année. [...]

– La reconnaissance, c'est aussi une plus juste rémunération. [...]

Deuxièmement, je ferai de la lutte contre les déterminismes qui entravent l'ascension sociale une priorité. Il faut sortir du mythe d'une uniformité qui garantirait l'égalité. [...]

– À cet égard, la limitation à 12 élèves par classe de CP et de CE1 dans les établissements de l'éducation prioritaire s'appuie sur des expériences françaises et internationales dont l'efficacité a été démontrée. [...]

– De même, il est inacceptable que les territoires où les difficultés sociales et scolaires se concentrent soient confrontés chaque année à l'impossibilité de recruter des enseignants. Parce qu'il faut reconnaître cette difficulté et y répondre, les professeurs, du premier et du second degrés, qui enseignent en REP+ seront mieux accompagnés et recevront une prime annuelle supplémentaire de 3 000 € nets, qui s'ajoutera aux primes déjà existantes.

– L'école doit aussi rester un vecteur d'inclusion sociale. Les enfants atteints de handicap doivent avoir les mêmes chances que les autres. [...]

– Enfin, nous devons faire un effort collectif pour améliorer le climat scolaire en donnant aux professeurs les moyens d'enseigner, dans le respect et la sérénité. [...]

- Je garantirai un environnement serein pour la transmission des savoirs, en réaffirmant le respect et la sécurité à l'école. [...]
- Il faut aussi renforcer le lien de confiance entre les parents. [...]
- Enfin, parce que l'éducation ne s'arrête pas aux portes de l'école, notre projet éducatif est aussi un projet culturel. [...] »

• Responsabiliser

Emmanuel Macron veut aussi mettre de l'évaluation dans le système. D'abord au niveau des établissements secondaires qui connaîtront un audit tous les trois ans. L'administration pourrait en tirer des recommandations pour cibler des moyens supplémentaires pour tel ou tel établissement. Les audits seront rendus publics.

Il veut aussi établir une évaluation nationale à chaque de la GS de maternelle à la Troisième. « *Nous introduirons, au début de chaque année, des bilans personnalisés, de la classe de grande section à la troisième, afin que les enseignants disposent d'une base fiable et utile pour mesurer les progrès de chaque élève, et qu'ils choisissent les meilleurs outils pour un enseignement adapté aux besoins de chacun* », affirme son programme.

• Articulation lycée/enseignement supérieur

Dans son programme, E. Macron promet une réforme du bac. Celui-ci serait allégé et réduit à quatre épreuves à l'examen final, les autres disciplines étant au contrôle continu. Il s'agit « *de rendre possible de nouvelles formes d'organisation du temps scolaire et de nouveaux parcours, qui prépareront mieux à la poursuite d'études et à l'insertion professionnelle* ».

Cette réforme apparaît liée à celle de l'entrée dans le supérieur. Le bac ne donnera plus accès à n'importe quelle université.

Chaque établissement supérieur pourra exiger un certain niveau dans des disciplines précises présentées à l'examen final. Des stages de remise à niveau seront proposés aux candidats qui n'auraient pas le niveau requis pour entrer dans telle ou telle université.

Comme le dit François Jarraud sur le site *Le Café pédagogique*, « *on peut gager qu'on va assister à une belle surenchère entre universités pour accaparer les meilleurs candidats et exclure les autres.* »

E. Macron veut aussi créer 100 000 places en licence professionnelle en alternance. C'est-à-dire faire passer le nombre d'apprentis dans le supérieur de 150 000 à 250 000.

Compte tenu des capacités d'accueil des entreprises, cela risque – comme cela se produit depuis une dizaine d'années – de détruire l'apprentissage au niveau CAP qui ne cesse de diminuer en nombre et est devenu depuis 2014 inférieur aux formations en apprentissage dans l'enseignement supérieur.

— Quels enjeux ?

« La priorité est de se pencher sur quelques grandes questions structurelles qui bloquent aujourd'hui l'atteinte des objectifs :

- le mode de pilotage et de régulation est un obstacle à la réussite des politiques éducatives ;
- l'organisation administrative du système éducatif freine son efficacité ;
- les entités d'enseignement doivent se constituer en réseaux pour être plus performantes ;
- une nouvelle alliance doit être nouée avec les collectivités ;
- la gestion des ressources humaines doit être repensée.

Le but de ces réformes structurelles n'est pas de faire des économies mais d'éviter que les objectifs ne soient, de fait, pas opérationnels, perdent en efficacité, voire ne se réalisent pas.

Il faudrait pouvoir s'accorder sur le fait que :

- les objectifs fondamentaux de l'École sont désormais acquis par la quintessence des lois sur l'éducation ;
- les voies pour les réaliser sont identifiées : priorité aux savoirs fondamentaux, régulation par les finalités et les objectifs, souplesse dans les organisations pédagogiques et fortes marges d'action laissées aux entités d'enseignement, moyens proportionnés aux besoins des élèves, formation des professeurs... »¹

Mais un constat s'impose : ces trente dernières années, les politiques éducatives ont cruellement manqué d'efficacité, avec notamment l'accroissement des inégalités sociales et territoriales, en dépit de la convergence des politiques menées et d'un quasi-doublement de la dépense par élève.

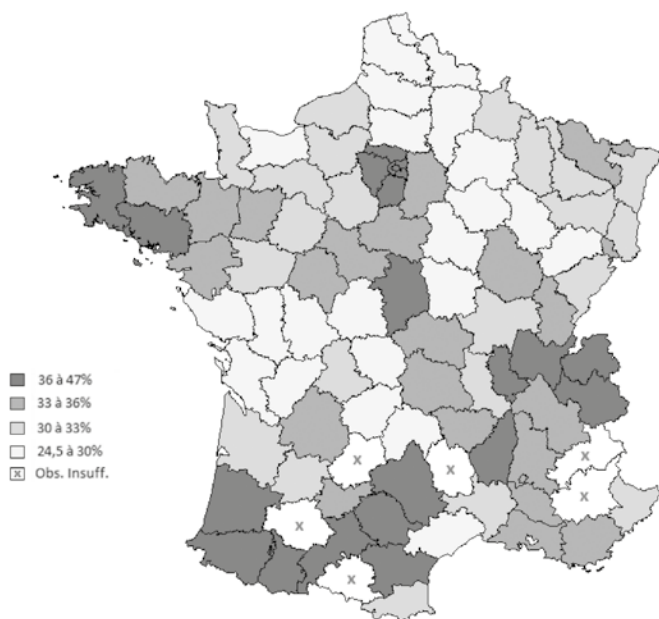
— Où en est vraiment l'ascenseur social ?

Une étude publiée en novembre 2015² essaie de faire le point sur ce qu'il en est réellement en 2015 des possibilités d'ascension sociale, c'est-à-dire du pourcentage d'enfants d'employées ou ouvriers devenus cadres ou professions intermédiaires.

L'ascenseur social varie considérablement d'un département à l'autre (du simple au double). Il fonctionne bien dans certaines régions (voir page ci-contre) comme l'Île-de-France, la Bretagne ou Midi-Pyrénées et mal dans d'autres comme la Picardie et Nord-Pas-de-Calais.

1. Pierre-Yves Duwoye, *pydblog*, mai 2017.

2. Clément Dherbecourt, « La géographie de l'ascension sociale », note d'analyse n° 36, novembre 2015, France Stratégie.



Source : Note d'analyse France Stratégie n° 36. Novembre 2015

« Pour les personnes d'origine populaire, la mobilité ascendante apparaît faiblement liée au dynamisme économique des territoires. Elle est en revanche fortement liée à l'éducation, en particulier à l'obtention d'un diplôme du supérieur. La massification de l'enseignement secondaire puis supérieur a certes favorisé globalement la mobilité sociale ascendante qui a augmenté au cours des dernières décennies, mais sans faire disparaître les "trous noirs" de l'éducation et de la promotion sociale. L'analyse économétrique tend à montrer qu'il ne s'agit pas d'un problème de "rendement" de l'éducation, mais plutôt "d'accès" à l'éducation. Or, les inégalités territoriales d'accès au supérieur sont restées inchangées jusqu'à aujourd'hui. Augmenter les chances de mobilité ascendante dans les territoires défavorisés suppose donc une démocratisation réelle d'accès au supérieur là où il est le plus difficile. Cela peut notamment passer par une coopération renforcée entre les académies d'Île-de-France et celles des régions avoisinantes.¹ »

■ L'enjeu de la continuité et de la longue durée

L'Éducation nationale souffre en France d'une « valse » continue de ses responsables qui empêche souvent la mise en œuvre de politiques de long terme et donne l'impression de soubresauts continuels.

1. Ibidem.